

Maison d'Auguste Comte

L'Heure Philo du 19 février 2019

Le sociologue excuse-t-il nos fautes ?

Dans *Extension du domaine de la lutte*, Michel Houellebecq invite à observer la manière dont les conduites individuelles se ramènent le plus souvent à des normes sociales : « *l'expérience m'a rapidement appris que je ne suis appelé qu'à rencontrer des gens sinon exactement identiques, du moins tout à fait similaires dans leurs coutumes, leurs opinions, leurs goûts, leur manière générale d'aborder la vie* ». L'écart de conduite est une exception qui confirme la règle : l'écart n'est jamais qu'un écart *par rapport* à une moyenne. La volonté de se distinguer reste elle aussi prisonnière du conformisme : « *j'ai également eu l'occasion de me rendre compte que les êtres humains ont souvent à cœur de se singulariser par de subtiles et déplaisantes variations, défauts, traits de caractère et ainsi de suite - sans doute dans le but d'obliger leurs interlocuteurs à les traiter comme des individus à part entière. Ainsi l'un aimera le tennis, l'autre sera friand d'équitation, un troisième s'avèrera pratiquer le golf* ». L'œuvre de Houellebecq ne cesse de vérifier l'hypothèse d'individus singuliers nostalgiques d'une norme : « *Michel vivait dans un monde (...) rythmé par certaines cérémonies commerciales - le tournoi de Roland-Garros, Noël, le 31 décembre, le rendez-vous biennal des catalogues 3 Suisses. Homosexuel, il aurait pu prendre part au Sidathon, ou à la Gay Pride. Libertin, il se serait enthousiasmé pour le Salon de l'érotisme. Plus sportif, il vivrait à cette même minute une étape pyrénéenne du Tour de France. Consommateur sans caractéristiques, il accueillait cependant avec joie le retour des quinzaines italiennes dans son Monoprix de quartier* » (M. Houellebecq, *Les Particules Élémentaires*). Il n'y a sans doute rien d'excessif à affirmer que le romancier tente de déployer dans son œuvre l'analyse minutieuse de la société française contemporaine à travers le prisme de la sexualité des individus. La société n'organise-t-elle pas l'union entre les individus à partir des valeurs qu'elle prône ? Les goûts sont certes relatifs aux individus, mais ils sont d'abord des normes et des valeurs qu'encourage ou refuse la société.

Comment un romancier pourrait-il faire œuvre de sociologue ? Le roman raconte une histoire d'individus alors que la sociologie comme science des faits sociaux humains cherche à rendre compte des lois sociales. Il s'agit là du problème de la forme de l'expression romanesque. Ancré dans l'individuel et le détail, le roman pourrait-il se hisser au niveau du général et des constantes ? La réponse sera donnée implicitement dans *Plateforme*, traité en acte du style de Houellebecq. Le problème est formulé dès *Extension du domaine de la lutte* avec une honnêteté qui laisse entrevoir son œuvre à venir : « *la forme romanesque n'est pas conçue pour peindre l'indifférence, ni le néant ; il faudrait inventer une articulation plus plate, plus concise et plus morne* ». Si les éléments de sociologie sont présents, il manque néanmoins la trame d'une théorie et des concepts définis. L'arrière-plan fait apparaître sans ambiguïté un homme sans excuses pour les fautes qu'il commet à l'égard de la société. Les sciences de la nature constituent la seule planche de salut pour accéder à une explication qui manque. La société et la nature juxtaposent dans l'homme leurs déterminismes au point qu'aucune action ne semble se détacher des causalités sociales et naturelles. L'homme est sans excuses parce qu'il n'est pas libre d'agir à sa guise. Le sociologue-écrivain l'atteste par ses hypothèses et les observations qui l'étayent. Pourtant, l'individu reste responsable de ses actes et se soumet le cas échéant au risque de sanction et de punition qui pourraient le frapper.

La faute existe-elle encore si la vie de l'individu est l'effet de causes sur lesquelles il n'exerce aucune influence ? La sociologie ne pardonnerait ni n'excuserait nos fautes puisqu'elles échapperaient à notre libre-arbitre et à notre volonté ? Et pourtant le mal existe puisque les châtiments punissent les crimes. Comment les lois sociales peuvent-elles générer des actes qui les transgressent. Leur déterminisme est-il limité ? Les lois sociales seraient alors moins implacables que les lois de la nature ? D'où viendrait encore le mal que les lois sociales ne parviendraient pas à endiguer ? Du corps, des passions, de la nature ? Si le sociologue ne parvient pas à excuser nos fautes, nos manquements aux règles de la vie sociale, n'est-ce pas en raison de l'irréductibilité de l'homme à la nature d'un être social ?

I/ La sociologie attache la faute à un individu déterminé : entre faute expliquée et innocence retrouvée.

A) La responsabilité ou le déterminisme

L'attachement de la faute en tant que manquement à la règle morale par un individu social n'explique pas la décision qu'il a pris de la commettre. D'ailleurs, décide-t-on volontairement d'enfreindre ses devoirs ? Ce qui est reproché à l'homme fautif, c'est sa responsabilité entre l'innocence du déterminisme social et la culpabilité de la volonté. Paul Ricoeur remarque ainsi dans *Philosophie de la volonté I le volontaire et l'involontaire* que : « la faute est l'absurde ». Il ajoute : « il peut paraître humiliant pour le philosophe d'avouer la présence au cœur de l'homme d'un irrationnel absolu, non plus d'un mystère vivifiant pour l'intelligence même, mais d'une opacité centrale et en quelque sorte nucléaire qui obstrue les accès même de l'intelligibilité aussi bien que ceux du mystère ». Mais ma volonté ne serait-elle pas déterminée par les conditions qui lui échappent ? Comment me rendrais-je responsable d'une faute ?

B) La faute comme forme du désordre social

La sociologie met en évidence les lois sociales qui fondent l'ordre de la société. Émile Durkheim, dans *Les règles de la méthode sociologique*, définit la sociologie comme « la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement ». Si « la première règle et la plus fondamentale (règle de la méthode sociologique) est de considérer les faits sociaux comme des choses [...] », une société n'est pas un groupe d'individus qui habitent dans le même endroit géographique. Elle est « avant tout un ensemble d'idées, de croyances, de sentiments de toutes sortes, qui se réalisent par les individus ». Les lois sociales déterminent un ordre social et des individus sociaux mais le système de croyances sociales n'épuise peut-être pas la réalité humaine. Les lois sociales s'exercent sur des individus biologiques et présupposent une appropriation et une restitution des valeurs par les individus. Cette appropriation et cette réaction reposent-elles sur la volonté et la libre adhésion ? Durkheim ne le croit pas : « la sociologie ne pouvait naître que si l'idée déterministe, fortement établie dans les sciences physiques et naturelles, était enfin étendue à l'ordre social ». La sociologie dégage des lois du chaos apparent des phénomènes sociaux, à l'instar des sciences de la nature. Si la conduite individuelle contredit l'ordre social (le suicide par exemple), c'est en raison de la diversité et de la pluralité des lois. L'hypothèse d'une volonté libre est inutile, le déterminisme complet suffit à expliquer toute déviance sociale. L'ordre social a ses lois ; le désordre social également. Le déterminisme des conduites sociales et des conduites asociales ne place-t-il pas sur le même plan des valeurs morales opposées ? Le bien et le mal s'expliquant par deux causalités, faut-il conclure que le sociologue innocente le désordre social ou ne parvient pas tout au moins à expliquer qu'on le condamne ? La sociologie parviendrait-elle à s'établir comme science au détriment de la morale sociale qu'elle souhaite fonder ?

C) La normalité et la normativité

Les lois sociales définissent une norme mais cette norme n'est conservée que si elle est appropriée par les individus sous la forme d'une adaptabilité aux situations sociales diverses. La normalité sociale suppose une normativité incessante des individus. Il est utile sans doute de transposer la distinction normalité / normativité du philosophe-médecin Georges Canguilhem dans le contexte de la société : « la normativité signifie l'invention, ce qui permet à un organisme d'affronter le milieu ou de lui résister. Ne le confondons pas avec la normalité – ce qui est applicable à tous. La vitalité échappe à la facticité, à la positivité. Et être malade, c'est toujours vivre, mais dans un milieu restreint ». C'est l'inadéquation de l'individu au milieu social qui explique alors l'écart entre la norme sociale et le comportement de l'individu. La **normalité** a un sens **collectif** alors que la **normativité** a un sens **individuel**. L'explication de la faute par la liberté de la volonté n'est plus nécessaire. Mais un individu

vivant qui ne parvient pas à s'adapter à son milieu tombe malade et meurt. Quelle issue réserver alors à l'individu déviant ?

II/ Les lois sociales comme principes d'intelligibilité

A) Les lois sociales sont des principes de connaissance et d'évaluation

Les lois sont des rapports nécessaires qui rendent intelligibles l'avènement des phénomènes naturels ou sociaux. Le contraire de la nécessité des lois n'est pas la liberté mais la contingence. De même, le contraire du déterminisme est le hasard, force aveugle rendant les choses incompréhensibles. Les lois sociales permettent de comprendre comment l'homme agit dans le monde et à quels motifs se rattachent ses actions. Montesquieu met au point une analogie des légalités à l'œuvre dans le monde : « *les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ; et , dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois : la divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois ; les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois* ». (Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Livre I, chapitre I). Il y a une nécessité à respecter l'ordre des choses. Mais l'ordre humain de la société est-il comparable à l'ordre de la nature ? L'analogie de Montesquieu ne trouve-t-elle pas ses limites dans la différence entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme dont fait partie la sociologie ?

B) Expliquer et comprendre.

L'étude des phénomènes de la nature se distingue de l'étude des phénomènes humains et plus précisément des faits sociaux. Les sciences de la nature sont explicatives alors que les sciences de l'homme sont compréhensives. Cette distinction établie par le philosophe et sociologue allemand Wilhelm Dilthey dans *Introduction de l'étude des sciences humaines* (1883) se résume en une formule : « *Nous expliquons la nature et nous comprenons l'homme* ». Le règne de la nature se distingue du règne de l'histoire comme un ensemble coordonné par la nécessité objective se démarque du règne de la responsabilité. Au milieu des lois sociales, « *luit la liberté* ». Expliquer, c'est étymologiquement faire sortir des plis, déplier (*explicare* en latin). Expliquer, c'est donc analyser et trouver dans les phénomènes la loi qui les génère. Comprendre, c'est étymologiquement prendre avec (*comprehendere*) et dégager intuitivement par synthèse les raisons qui unissent des phénomènes étudiés. L'écrivain et ancien déporté italien Primo Levi établit ainsi que le nazisme « *ne peut pas être compris, et même ne doit pas être compris, dans la mesure ou comprendre, c'est presque justifier.* » Certains faits humains résistent par nature à toute compréhension (quand l'intuition des motifs de l'agent est impossible). N'appartient-il pas alors à l'explication d'analyser les faits sociaux ?

C) Repousser les limites de la compréhension

La démarche rigoureuse de la sociologie repose sur une méthode. C'est à cette condition que la compréhension d'un fait social est possible. Max Weber (1864 – 1920) définit la méthode de la sociologie dans *Société et économie* comme une démarche en trois étapes: la compréhension (du sens des motifs de l'agent), l'interprétation (neutralité axiologique de l'agent et constitution d'un idéal-type c'est-à-dire d'un type de relation entre les motifs et l'action) et enfin l'explication du fait social. La sociologie met par conséquent au jour les relations entre les faits volontaires et les faits involontaires. Dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Weber établit un lien entre le développement de valeurs protestantes liées à la Réforme et l'avènement du capitalisme. La compréhension est requise au départ de toute interprétation et l'explication qui en résulte se situe dans les limites de la subjectivité du sociologue.

III/ La sociologie des valeurs

A) La valeur de la société : entre statique et dynamique

Si la sociologie se donne comme objectif de dégager les lois sociales qui régissent toute communauté humaine, elle met d'abord en valeur une certaine constance et prend la forme d'une statique. C'est la première forme que donne Auguste Comte à la « *partie complémentaire de la philosophie naturelle qui se rapporte à l'étude positive de l'ensemble des lois fondamentales propres aux phénomènes sociaux* » (A. Comte, *Cours de Philosophie positive*, 47^e Leçon).

La sociologie constitue la sixième science de la classification comtienne. A l'instar de la cinquième, la biologie, elle est définie comme une science des corps organisés. Le corps social est donc considéré et étudié comme un organisme. La « statique sociale » comparable à la science anatomique en médecine, permet l'étude des lois d'organisation de la société donc des interactions entre les diverses parties du système social. La « statique sociale » participe à comprendre ce qui remédie au désordre de la société. Or la réorganisation sociale est le but politique visé par Comte : « *Savoir pour prévoir, afin de pouvoir.* » Cela suppose qu'une « dynamique sociale » puisse mettre au jour les lois de l'évolution sociale : « *Tous les phénomènes quelconques, inorganiques ou organiques, physiques ou moraux, individuels ou sociaux, sont assujettis à des lois rigoureusement invariables* ». Le déterminisme est un principe de mobilité et d'adaptabilité auquel chacun se rattache par la fonction sociale qu'il doit assumer. La sociologie comtienne se donne à comprendre comme une science qui cherche à rendre compte de ce qui est et de ce qui doit être à partir des lois de l'évolution sociale. L'altruisme constitue la valeur morale de la société parce qu'elle combat l'individualisme menaçant l'édifice social: « *Vivre pour autrui, devient ainsi le résumé naturel de toute la morale positive, dont la biologie doit déjà ébaucher le principe universel, mieux dégagé alors des diverses influences perturbatrices* » (A. Comte, *Cours de philosophie positive*).

B) L'habitus comme complexité sociale

La reproduction sociale n'est donc pas uniforme et ne se comprend pas comme pas comme une réplique des structures sociales dont les individus chercheraient vainement à se démarquer par le goût pour la distinction. La volonté n'explique ni le ressort des actions des individus ni la structure de leurs motivations. Cette fonction revient à l'*habitus*, principe ordonnateur d'improvisation réglée qui génèrent des pratiques tendant à « *reproduire les régularités immanentes aux conditions objectives de la production de leur principe générateur, mais en s'ajustant aux exigences inscrites au titre de potentialités objectives dans la situation directement affrontée* » (P. Bourdieu, *Le sens pratique*). Cette spontanéité se développe à partir de schèmes « *partiellement mobilisés en fonction de chaque situation particulière* ». Le schéma de compréhension est donné et son efficacité repose sur la capacité des *habitus* des individus à le réaliser. Il n'y a donc pas de manque à l'ordre social mais un manque dans la compréhension des faits sociaux. L'ordre social n'est pas achevé pour autant. Des éléments modificateurs peuvent être introduits. Chacun doit assumer la fonction qui lui revient : au sociologue de comprendre pour expliquer, au citoyen de se libérer de l'ignorance des causes qui le déterminent et d'agir pour une solidarité de la société.

Conclusion

Le déterminisme social n'exonère pas l'homme de ses responsabilités. Les lois sociales nous déterminent mais ce sont les individus qui agissent. Une action morale ou conforme à la morale sociale maintient voire consolide l'ordre de la société. Ainsi définie comme une ensemble des relations et des interactions des individus, la société se révèle comme instance morale prônant ce qui rassemble et unit et flétrissant ce qui la menace : l'individualisme, l'amour-propre et le culte de l'ego. Donnons raison à Auguste Comte d'avoir su percer au jour la vertu sociale à laquelle ne devrait manquer du point de vue de l'intérêt de la société : l'altruisme.